



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 5 mai 2009

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
Christian Hay
Claudine Jorand
Richard Lecoultre
Serge Martin
Louis-Claude Masset
Julie Micello
Carmelo Nicolo
Alain Quiblier
David Savelli
Arnaud Vanni

Le quorum est atteint: 83%

Ordre du jour

1. Assermentation d'un nouveau conseiller (UDC).
2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2009.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Election du Bureau du Conseil Communal 2009-2010.
6. Dépôt du Préavis municipal N°67 – Renouvellement du parc informatique (Cofin).
7. Préavis N° 64 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la Commune de Rolle – rapport de la commission.
8. Motion Jean-Noël Goël « Pour la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle communale du Maupas ».
9. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et qui passe au point 1.



1. Assermentation d'un nouveau conseiller (UDC).

Le président procède à l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Madame Diana Rea, membre du groupe UDC.

2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2009

M. Zeugin corrige les chiffres de la clef de répartition de l'AIEP de la p. 256; Rolle passe de 74.92% à 70.71% et non pas de 74.92% à 60.71%. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Président

Le Président annonce avoir reçu du courrier, à savoir: une lettre relative à la verdure qui disparaît au profit du béton, lettre signée par 18 rollois; une pétition du collectif d'opposition à propos de l'augmentation des tarifs du gaz signée par 54 rollois, que M. Zeugin complète en évoquant un article de presse dans lequel il était question du prix du gaz qui allait baisser. Ce sera probablement le cas, mais il faut attendre le bouclage des comptes et le bilan pour faire le point sur cette baisse de tarif; une opposition collective émanant du collectif d'opposition au sujet du plan de quartier « Les Eaux II » signée par environ 80 rollois, pour laquelle M. Goël ajoute que la CPU a également reçu ce courrier et que tous les éléments vont être étudiés et pris en compte dans la réflexion de la commission; une lettre d'opposants au projet d'aménagement d'un terrain multisports beach, signée par une cinquantaine d'opposants. Ces courriers seront transmis à la Municipalité pour traitement.

Deux lettres de remerciement ont également été reçues de l'association des amis du château et du jardin d'enfants « Le Cygne » en remerciement des dons offerts par le Conseil.

4. Communications de la Municipalité.

Aucune information complémentaire de la part de la Municipalité.

5. Election du bureau du Conseil Communal 2009-2010.

Les candidats sont:

Président, M. Laurent Schatzmann; 1^{er} vice-président, M. Nicolas Walter; 2^e vice-président, Mme Pascale Vollenweider.

Chacun d'entre eux est élu, individuellement à bulletins secrets, avec les résultats suivants:

Président, M. Schatzmann par 37 voix, 5 blancs, 1 voix éparse.

Premier vice-président, M. Walter par 38 voix, 3 blanc, 2 voix éparses.

Deuxième vice-présidente, Mme Vollenweider par 38 voix, 3 blancs, 2 voix éparses.

Les scrutateurs sont, eux, élus par acclamations. Ce sont:

Scrutateurs, Mme Diana Rea, M. Alain Quiblier.

Scrutateurs suppléants, Mme Anne Beck-Thentz, M. Jean-Claude Bédert.

Le futur président clôt ce point en remerciant le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne, confiance dont il espère qu'il saura se montrer digne.



6. Dépôt du Préavis municipal N° 67 – Renouvellement du parc informatique (Cofin).

M. Peter ouvre le débat en disant que la Cofin est certainement compétente en matière informatique mais se demande s'il ne serait pas judicieux de nommer une commission ad hoc formée de commissaires professionnels en matière d'informatique afin d'assurer un soutien performant à la Cofin, sachant que certains points du préavis ont laissé quelques conseillers perplexes.

Le syndic rappelle que la Cofin est une commission qui a pour charge de traiter les préavis relatifs aux finances et à l'informatique.

M. Goël abonde dans le sens du syndic et estime pouvoir faire confiance à la Cofin.

M. Walter qui a abordé ce sujet avec son groupe, soulève le point du changement des postes – Office 2007 – antivirus - dont le montant est très élevé. Il aimerait savoir si une réflexion a été menée pour l'acquisition de logiciels libres (open source) qui sont tout aussi performants, voire davantage, que les logiciels prévus qui sont chers, et souhaite que la Cofin reprenne cette réflexion lors de son étude.

Au vu de ces remarques, M. Peter retire sa suggestion de commission ad hoc et place sa confiance dans la Cofin.

M. Deruaz signale que de toute façon cette discussion est vaine car il est de la compétence du bureau de décider quelle commission traitera quel préavis et quel sujet. Il semble en outre que depuis le nouveau règlement, les prérogatives de la Cofin en matière d'informatique ne concernent que la sécurité en matière d'informatique (point à vérifier). En début de législature, il y avait eu interrogation à propos de cette question de sécurité informatique car le règlement qui traite de l'informatique à la commune de Rolle, et qui mentionne et décrit la mission de la commission chargée de l'informatique, n'avait pas pu être retrouvé. Il aimerait donc que ce règlement réapparaisse, car si des recours sont tôt ou tard déposés, il faudrait pouvoir immédiatement se tourner vers le règlement concerné.

7. Préavis N° 64 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la Commune de Rolle – rapport de la commission.

M. Klaus Schöttker, rapporteur, en lit les conclusions non amendées.

Le président souligne une différence entre les termes de la conclusion du préavis et ceux du rapport; le préavis municipal stipule que le conseil communal de Rolle adopte le nouveau règlement et le rapport stipule que conseil communal de Rolle autorise la Municipalité à adopter le nouveau règlement. Le sens des deux rédactions étant finalement le même et le préavis ne donnant lieu à aucune remarque supplémentaire, la discussion est close. Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Préavis N° 64 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la Commune de Rolle.

« En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission accepte le préavis municipal N° 64 et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères, à bien vouloir prendre la décision suivante:



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 64 de la Municipalité du 9 février 2009
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet et de la CoFin,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à adopter le nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Rolle et à le transmettre aux services de l'Etat concernés pour ratification.

Le **Préavis N°64** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 5 mai 2009

8. Motion Jean-Noël Goël « Pour la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle communale du Maupas ».

M. Goël souligne qu'il a urgence car il y a une vraie demande et il entend aller jusqu'au bout de la démarche.

M. Jaquet annonce que la motion n'a pas été acceptée par la Municipalité mais qu'elle a eu l'effet de la faire sortir de sa léthargie. Elle lui a fait prendre conscience de la problématique évoquée qu'il faut étudier et analyser de manière plus sérieuse, plutôt que simplement accepter la motion telle que présentée. En tant que municipal chargé des affaires sociales, il se penche à présent très attentivement sur la loi sur le logement, loi qui donne des tâches aux communes. Cette loi comprend 7 articles et il en cite quelques uns afin de montrer quelle est la mission des communes. Il conclut en reconnaissant que face à cette loi, la Municipalité a un gros travail à entreprendre, et qu'elle va sérieusement s'en préoccuper. Elle va commencer par définir une politique du logement de la commune de Rolle en s'appuyant sur le conseil régional et sur le canton afin de pouvoir répondre rapidement à la demande d'habitations à loyers modérés à Rolle.

M. Deruaz, à des fins de clarté, demande à M. Jaquet si un préavis à ce sujet sera bientôt déposé au cas où le Conseil refuserait la motion.

M. Jaquet confirme que telle est bien l'intention de la Municipalité.

M. Goël revient sur les postulats Charmillot et Bréchon qui datent déjà d'une année pour l'un et de quelques mois pour l'autre. Ils ont disparu sous la pile des dossiers à traiter et ont dû attendre le délai légal pour recevoir une réponse négative. C'est au vu de cela qu'il a redéposé une motion pour que la commune prenne conscience du problème du logement et qu'elle le voie dans son ensemble, car il estime que c'est une bonne chose qu'une commune ait une politique du logement; il appuie donc la Municipalité dans ce sens. Mais par ailleurs sa motion est ciblée sur une parcelle précise, constructible, appartenant à la commune et qui a été promise par une municipalité précédente à la société coopérative.

Il constate que la réponse de la Municipalité lors du dernier conseil avait été qu'avant 2011 il n'y aurait pas de réponse car ce n'était pas une préoccupation municipale, alors qu'à présent il y a une prise en compte du sujet. Il termine en disant qu'il reste ouvert à ce qui va se passer et aux propositions, mais qu'il ne laissera pas passer l'année sans avoir obtenu de réponse et sans



savoir ce qui se passera. Il répète qu'il faut appuyer la motion, qui porte sur un sujet précis, et que rien n'empêche de traiter le problème dans son ensemble par ailleurs.

M. Aepli rappelle qu'il y a une année, le Conseil approuvait la motion pour un développement harmonieux et cohérent de Rolle. Cette motion demandait à la Municipalité de formuler sa vision du développement, d'en évaluer les effets et de développer le processus d'examen des plans d'affectation de quartier pour s'assurer de leur intégration dans la politique fixée, et de la cohérence des divers éléments entre eux ainsi qu'avec la ligne directrice décidée. Il rejoint MM. Jaquet et Goël dans la volonté de placer le tout dans un cadre plus général et d'accélérer le traitement de la motion. Son impression est que la réponse à cette motion doit découler de la réponse faite à la motion pour un développement harmonieux, et dans le cadre des décisions qui seront prises dans ce contexte. Par rapport au délai d'une année, on peut exiger que la Municipalité réponde à la motion pour le développement harmonieux, et que par là-même soit fixée l'affectation de la parcelle mise en cause par M. Goël. Il faut donc faire pression sur la Municipalité pour qu'elle réponde dans un délai courant jusqu'à la fin de l'année, et alors les deux motions seraient liées, la cohérence serait respectée ainsi que le caractère de diligence, pour une prise de décision.

M. Bréchon ne croit pas qu'une réponse, même rapide, à la motion pour un développement harmonieux, puisse influencer de quelque manière que ce soit la constructibilité de ce gabarit qui est constructible aujourd'hui avec son règlement; il ne comprend pas la relation de cause à effet.

M. Aepli rétorque que c'est un terrain dont l'affectation dépend de la Municipalité et que considérant cela, il pense que la réponse doit être faite en cohérence avec le développement de Rolle.

M. Jaquet dit que la Municipalité est favorable à la création d'une commission pour l'étude du développement et du logement, ce qui aiderait à maintenir une certaine collaboration, le dialogue et le respect des délais.

M. Buvelot souligne qu'il s'agit d'une motion particulière et spécifique. Il estime qu'il faut en revenir à la première réponse de la Municipalité donnée au postulat Charmillot dont la teneur était à peu près que ce terrain était le dernier terrain communal d'importance, et que bien que le logement soit un problème important, ce n'était pas le seul. Il ne faut pas lier la Municipalité pour des années par l'affectation ce terrain en acceptant la motion telle que présentée et il invite les conseillers à la refuser.

M. Goël répond que ce terrain est affecté au logement, sauf le rez-de-chaussée qui peut accueillir des commerces, des magasins ou des activités communales d'utilité publique. Les étages ne pourront pas, eux, être dévolus à d'autres affectations que des logements, selon le plan de quartier qu'il faudrait modifier pour la construction d'un bâtiment administratif, par exemple. Il complète en expliquant que dans la zone du Maupas il reste un terrain d'une surface de 6'000 m² qui est d'utilité publique, pour lequel avait été réalisé un petit projet dont il ressortait que 9 classes pouvaient y être implantées.

Il est d'accord sur le principe d'une étude globale, mais ne veut pas que l'on perde de vue l'objet de la motion, et que ce dernier soit renvoyé de façon indéterminée à une date ultérieure à 2011.

M. Deruaz dit que selon l'expérience faite du traitement des motions, cela est en fait du ressort de la volonté municipale, et il souligne que la séance de ce soir est la première séance où l'on entend la Municipalité faire part de sa volonté. Il n'est pour l'instant pas convaincu de l'utilité d'une commission et préfère laisser agir la Municipalité pour lui permettre de présenter du concret.



Il désire par ailleurs savoir quelle est la proportion des surfaces constructibles, combien d'étages sont prévus, etc.

M. Goël explique que sur le grand rez-de-chaussée est prévu un étage de logement ainsi que deux étages supplémentaires, plus petits.

M. Belotti complète en expliquant que sur la parcelle, dite de la Banane, il est possible de construire une galette comprenant deux tours carrées; par une coupe longitudinale, on constate qu'il y a deux niveaux puis deux parties comprenant deux étages dans lesquelles il n'y a que des appartements. Le niveau rez-de-chaussée est donc d'utilité publique, puis les trois autres niveaux sont destinés à l'habitat, selon les dispositions du plan de quartier du Maupas.

M. Deruaz met en évidence la partie d'utilité publique dont l'importance n'est pas négligeable, et il invite donc au retrait de la motion.

M. Goël annonce qu'il n'entend pas retirer sa motion qui est une suite logique au postulat Charmillot, même s'il est sensible à l'ouverture de la Municipalité à la question du logement.

Le président ferme la discussion et propose de passer au vote sur la prise en considération de la motion.

Le vote sur la prise en considération de la motion Goël montre un résultat de 22 voix contre, 18 voix pour et 2 abstentions. La prise en considération de la motion « Pour la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle communale du Maupas » est donc rejetée.

M. Deruaz, à l'issue du vote, invite le municipal responsable à ne pas resombrer immédiatement dans la léthargie.

9. Divers et propositions individuelles.

Le président incite les conseillers à participer à la sortie récréative du samedi 16 mai dont la destination est Yvoire.

Il annonce l'inauguration, organisée par l'association des amis du château de Rolle, du monument aux donateurs qui aura lieu le samedi 23 mai car une somme d'environ Fr. 100'000.- a pu être réunie pour la réhabilitation de la bibliothèque; ce même jour aura lieu l'accueil aux nouveaux habitants.

M. Deruaz annonce les portes ouvertes au gymnase de Nyon le vendredi 8 mai de 16h à 20h.

M. Walter, qui a participé en tant que délégué à la deuxième séance du conseil régional, informe que des travaux ont été faits sur les crèches, sur la filière bois, et que le syndic, M. Belotti, a été nommé au comité directeur du conseil régional du district de Nyon.

M. Ansermoz souligne les problèmes d'état de la route, la Grand-Rue, à l'entrée ouest, où des nids de poules, des trous et du gravier sont apparents. Il demande s'il serait possible de « retaconner » les parties endommagées afin que les dégradations n'empirent pas, et de prendre des mesures provisoires avant les grands travaux.

M. Zeugin stipule l'on est au bord de la mise à l'enquête (délai printemps 2009) pour les futurs travaux, mais que dans le budget il a été prévu une somme pour pouvoir effectuer des travaux d'entretien intermédiaire qui seront mis en chantier dans le courant printemps/été.



M. Théodore évoque le postulat Charmillot à propos du renforcement de la cadence des trains en gare de Rolle et de la création d'un P + R pour accompagner ce développement. Y a-t-il des possibilités de développement sur un terrain derrière Schenk, et où en est l'étude de ce sujet?

Mme Tecon invite les conseillers à se rendre le 28 mai à la présentation de la police-gendarmerie lors de laquelle le contrat de prestations sera expliqué, certaines personnes seront présentées, comme le nouveau responsable de la police administrative, et où il sera question des nouvelles zones de stationnement et de la nouvelle stratégie de parking dont le P + R fait partie (pourtour de la Gare, parking du Tennis).

M. Peter met l'accent sur les Green Bus dont la mise en place a coûté Fr. 450'000.-, et il ne faudrait pas les oublier. Il faut avoir le réflexe « transports publics »!

M. Théodore abonde dans le sens de M. Peter et souligne qu'il faut penser à tout le monde, aussi bien à Rolle qu'aux alentours, que ce soit par le biais des transports publics ou par celui des parkings.

Le Président lève la séance à 21h25 et donne rendez-vous aux conseillers le 9 juin 2009.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire